Prestations CCUES pour les retraités d'Orange

Depuis le 1er janvier 2013 Le Comité Central d'Entreprise (Comité Central de l'Unité Économique et Sociale France Télécom SA - Orange) assure la totalité des prestations sociales et culturelles pour les retraités. Cependant, ***depuis le 1er janvier 2020, le CCUES est devenu le CSE et de nouveaux élus y sont arrivés.*** En principe cela ne devrait rien changer mais seule l'expérience nous confirmera ou non si c'est vraiment le cas.

DES OFFRES ACCESSIBLES AUX RETRAITES:

- **Aides aux activités** (sport, abonnements magazines, piscines et cinéma, cours, cartes de pêche...)
- **Ou cartes scènes et sorties** (places de spectacles, cinéma, offres privilèges)
- **Vacances** : constituer une *épargne* ***Chèques-Vacances*** (avec abondement du CCUES), ou profiter, dans le cadre de *l'Offre permanente*, de tarifs réduits négociés auprès de 44 organismes de voyage avec 51 marques (sans abondement du CCUES).
- **Vacances de vos enfants** : réserver des séjours dans les catalogues ***Vacances Enfants*** avec la participation du CCUES ou bénéficier d'une contribution pour les voyages scolaires.
- **Le handicap de votre enfant** : solliciter les aides pour les moins de 20 ans ayant un taux d'invalidité ≥ 50%, les étudiants de 20 à 27 ans et les participants à des séjours spécialisés grâce aux ***Prestations d'Action Sociale*** *(PAS)*
- **L'Aide à l'autonomie (Voir pages suivantes les conditions d'attribution)**

INFOS PRATIQUES CE ORANGE JANVIER 2019

Téléphone : 0810 007 221
Vous pouvez joindre un conseiller le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h15.
En dehors de ces plages horaires, le serveur vocal interactif diffuse 24h/24 des informations relatives aux droits d'accès et aux différentes prestations. Vous pouvez également consulter les différents modes d'emploi publiés sur le site en fonction de la nature de votre demande.

Pendant les vacances scolaires, la permanence d'urgence Vacances Enfants est accessible au 0 800 808 800 (contactez ce numéro uniquement en cas de réelle urgence).

E-mail : **retraites.accueil@ccues-ft.fr**

Courrier :

Gestionnaire pour le compte des CE
ASC / Accueil ouvrants-droit
TSA 10003
41965 Blois Cedex 09

Nous appelons votre attention sur la nécessité de ne pas multiplier votre demande sur les différents canaux de communication mis à votre disposition (appel/courriel/courrier), de manière à ne pas surcharger nos systèmes d'information.

Mode d'emploi 2019

Aide à l'autonomie

Modalités de l'aide

Les bénéficiaires

- Retraités de l'UES Orange (ex-UES France Télécom SA - Orange)

Attention : seul l'ouvrant droit retraité peut bénéficier de la prestation, et non pas son conjoint sauf si ce dernier est lui-aussi retraité de l'UES Orange.

- Veufs de retraité de l'UES Orange s'ils ne vivent pas de nouveau en couple

À noter : le veuf peut prétendre à l'aide jusqu'au 30 novembre de l'année du décès du conjoint.

ET

- Résidents en France métropolitaine hors Corse

Les conditions d'attribution

L'Aide à l'autonomie permet la prise en charge partielle par le CCUES/votre CE-Retraités des frais occasionnés par une aide à domicile auprès d'une personne âgée et/ou dépendante.

Votre Quotient Familial (QF) 2019 est validé.

Pour toute prestation effectuée de janvier à décembre 2019, vous pouvez envoyer une demande d'Aide à l'autonomie du **11/02/2019** au **30/11/2019 inclus** (envoi des dossiers par courrier jusqu'au 31/12/19, cachet de La Poste faisant foi). Les dates indiquées sont prévisionnelles et peuvent être modifiées.

Vous êtes âgé de plus de **65 ans** ou, si vous avez moins de 65 ans, vous êtes retraité pour **invalidité** ou **exonéré du ticket modérateur**.

Vous êtes classé en **GIR 5** ou en **GIR 6** selon la grille AGGIR.

La grille AGGIR est un outil utilisé par les professionnels de santé pour évaluer le degré de perte d'autonomie. L'évaluation se traduit par un classement dans l'un des 6 Groupes Iso-Ressources (GIR) :

▶ Le GIR 5 réunit les personnes ayant besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

▶ Le GIR 6 comprend les personnes n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante, mais ayant une très légère perte d'autonomie.

L'aide à domicile est assurée par un professionnel ou organisme possédant **un agrément préfectoral**.

Vous ne percevez **aucune autre prestation sociale** pour cette aide à domicile - comme, par exemple, l'allocation personnalisée d'autonomie du Conseil général ou l'aide-ménagère prise en charge par le département/votre caisse de retraite.
L'objectif du CCUES/votre CE-Retraités est de compléter les dispositifs de solidarité existants, et non de s'y substituer.

TOUS LES AVANTAGES DE LA COOP AUTO

Depuis plus de 10 ans, LA COOP AUTO propose des voitures neuves vraiment moins chères pour les salariés et retraités d'*Orange* et de l'Économie Sociale et Solidaire :

OFFRES :

- Remise sur véhicules neufs jusqu'à 41%
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Reprise de véhicules

33 marques de véhicules, 9000 modèles disponibles. Commande Usine toutes marques.

Retrouvez la sélection des meilleures offres, en cliquant sur ce lien internet.

Pour commander votre véhicule :

Par téléphone – commande immédiate : appelez le 01.76.78.36.15 un interlocuteur dédié vous accompagnera dans votre choix.